INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Clech moen

Identifiant PLUi : 2927638

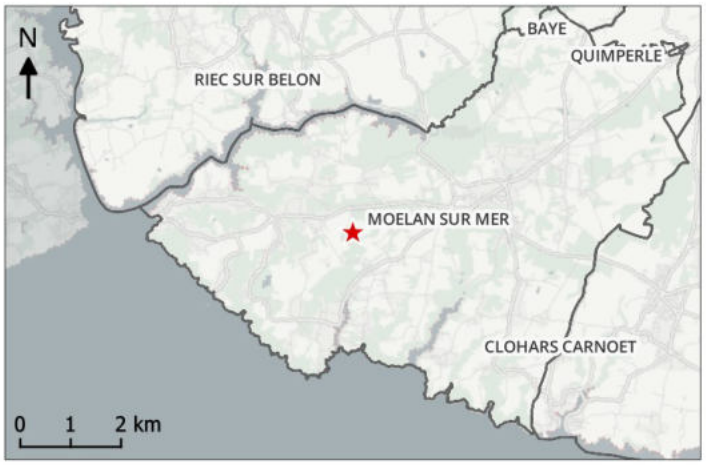



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.

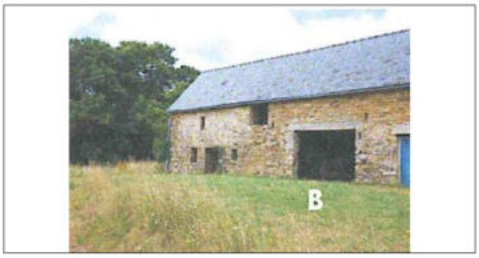

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	YB 0177		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☒ Non	☐ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	95 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
	☒ Positif ☐ Négatif ☐ N'a pas rendu d'avis	

N.C. : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Kerandrege

Identifiant PLUi : 2927657





Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	ZY 0429		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☒ Non	☐ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	121 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
Le propriétaire est salarié agricole mais n'exploite pas d'entreprises. La rénovation de ces bâtiments seraient une opportunité pour densifier l'habitat et ne nuirait en rien à l'environnement agricole.	☒ Positif ☐ Négatif ☐ N'a pas rendu d'avis	

N.C. : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Kerandrege

Identifiant PLUi : 2927636





Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.



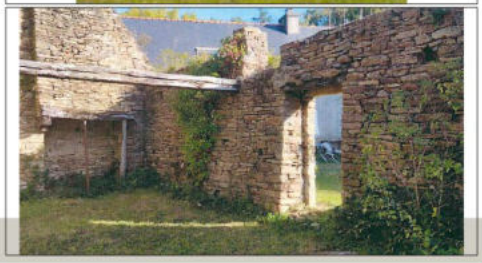

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	ZY 0456		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☒ Non	☐ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	67 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
	☒ Positif ☐ Négatif ☐ N'a pas rendu d'avis	

N.C. : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Kerandrege

Identifiant PLUi : 2927635



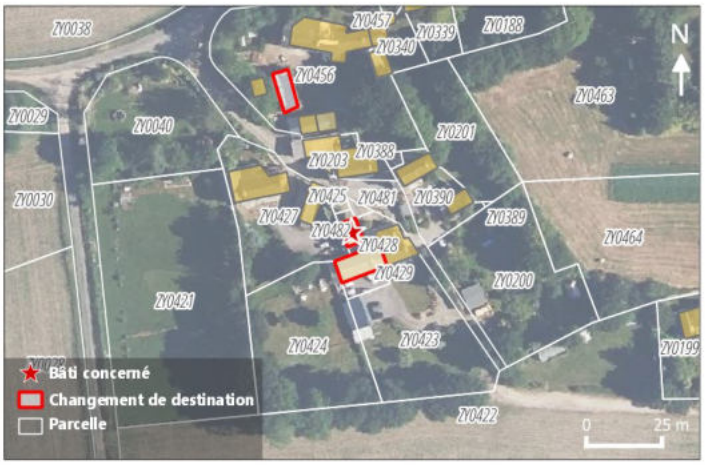

Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	ZY 0428		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☒ Non	☐ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	47 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
Le propriétaire est salarié agricole mais n'exploite pas d'entreprises. La rénovation de ces bâtiments seraient une opportunité pour densifier l'habitat et ne nuirait en rien à l'environnement agricole.	☒ Positif ☐ Négatif ☐ N'a pas rendu d'avis	

N.C. : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Kerliguet

Identifiant PLUi : 2927861









Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	BW 0089		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	276 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.	☐ Positif ☐ Négatif ☒ N'a pas rendu d'avis	Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.

N.C : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Kernijeanne Coz

Identifiant PLUi : 2927768

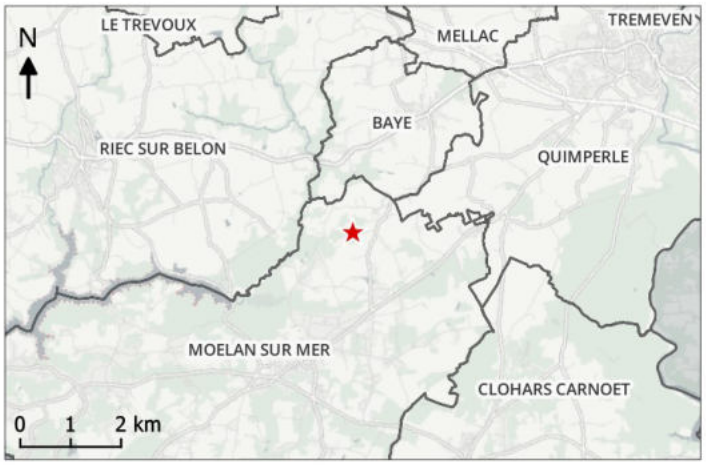



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.





Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	ZE 0047		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	209 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
	☒ Positif ☐ Négatif ☐ N'a pas rendu d'avis	

N.C. : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Moëlan sur Mer - Kernijeanne Coz

Identifiant PLUi : 2927769

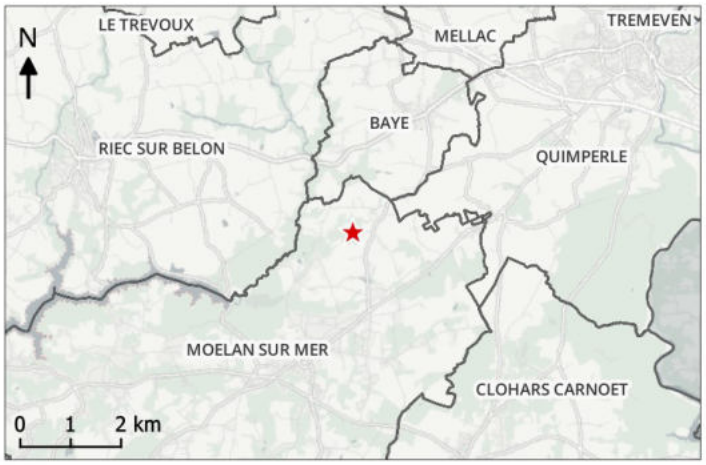



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.





Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	ZE 0090		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	146 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
	☒ Positif ☐ Négatif ☐ N'a pas rendu d'avis	

N.C. : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Kerseller

Identifiant PLUi : 2927639





Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.





Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	**ZD 0050**		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☒ Non	☐ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	**252 m²**		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
	☒ Positif ☐ Négatif ☐ N'a pas rendu d'avis	

N.C. : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Lann ar Hoat

Identifiant PLUi : 2927837

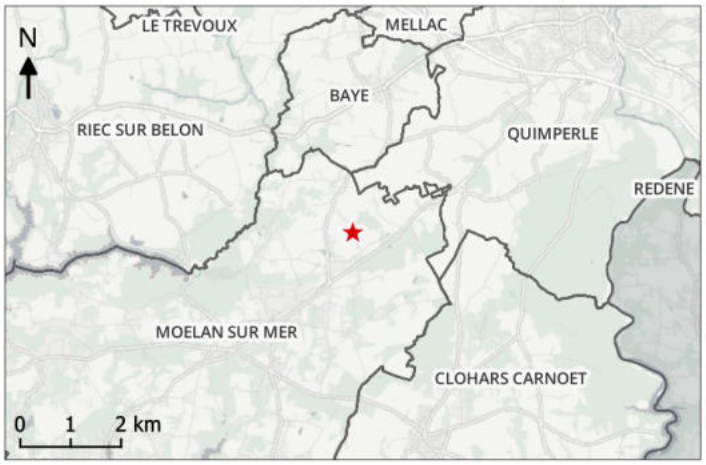





Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	ZK 0169		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☒ Non	☐ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	83 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
	☐ Positif ☐ Négatif ☒ N'a pas rendu d'avis	Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.

N.C : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Quimperlé Communauté Kemperle Kumuniezh — PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Moëlan sur Mer - Le Pariou

Identifiant PLUi : 2927857

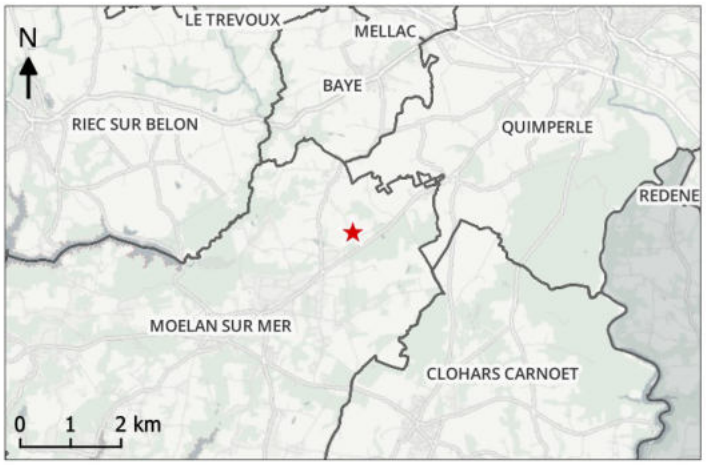



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ?	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m :	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Perte potentielle de surface agricole épandable inférieure à 500 m² ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.
Présence d'au moins 2 habitations principales?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles :	☐ Oui	☐ Non	☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :	ZL 0123		
Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ?	☐ Oui	☒ Non	☐ N.C.
La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.
Emprise au sol estimée du bâtiment en m² :	156 m²		
Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension	☐ Oui	☐ Non	☐ N.C.
La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ?	☒ Oui	☐ Non	☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
	☐ Positif ☐ Négatif ☒ N'a pas rendu d'avis	Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet. Changement de destination pour un projet de rénovation.

N.C : Non Connu

Sources : Cadastre : DGFiP, 2022 - Photographie aérienne : IGN Ortho Express, 2018 - Communes du Pays de Quimperlé

Informations saisies soit par traitement SIG soit par la commune de Moëlan sur Mer